

GT Vœux et barèmes INTRA 2019

Déclaration préalable du SNES-FSU

Ces groupes de travail s'ouvrent dans un contexte particulier, celui de **l'examen à l'Assemblée nationale, débuté hier, du projet de réforme de la Fonction Publique, un projet qui ne peut avoir pour conséquence qu'une régression sans précédent, pour les agents, comme pour les usagers.** Nous voyons-nous cette année pour la dernière fois dans le cadre de l'examen des vœux et barèmes pour le mouvement intra-académique ? Nous disons chaque année notre attachement et celui des collègues aux règles transparentes et à leur application, au principe de l'équité de traitement, dans toutes les opérations de carrière, et dans l'examen des demandes de mutation en particulier.

Loin de n'être qu'une posture, pour les élus SNES-FSU, il s'agit bien de défendre une certaine notion du service public, de mettre les agents à l'abri des pressions, de traquer les traitements de faveur, le recrutement à la tête du client.

C'est ce qui nous vaut parfois d'être considérés comme tatillons par les représentants de l'Administration rectorale, considérant certaines de nos interventions comme des freins à l'avancée des travaux. A l'heure où les économies budgétaires sont la règle, où les suppressions de postes deviennent un objectif, les instances dans lesquelles nous nous retrouvons sont d'abord évaluées à l'aune du temps qu'elles prennent plutôt que de ce qu'elles apportent à la qualité du service public d'éducation.

Loin d'avoir fait la preuve de leur inutilité, **les groupes de travail Vœux & Barèmes montrent au contraire chaque année leur caractère indispensable. Chaque année, 1 demandeur de mutation sur 5 en moyenne voit son barème ou ses vœux corrigés suite au travail effectué en groupe de travail !** Et chacune des erreurs, potentiellement, lèse chacun des demandeurs. Le projet de loi, dit de modernisation de la Fonction publique, remet radicalement en cause le rôle des représentants des personnels, en vidant les commissions paritaires de leur substance et en retirant aux agents tout droit de regard sur les actes de gestion (mutations, promotions, etc.), mais aussi en remettant en cause les CHSCT, leurs prérogatives et les moyens pour les faire fonctionner. Loin de permettre une quelconque modernisation, ce projet représente **une régression sans précédent par le retour à l'arbitraire et à l'autoritarisme, bien loin de notre conception d'une gestion collective et démocratique des carrières et des conditions de travail des agents.** Il vise la destruction de notre modèle de Fonction publique, élaboré au lendemain de la seconde guerre mondiale pour garantir indépendance et neutralité, dans l'intérêt des agents et des usagers.

Année après année, le dialogue entre l'Administration et les organisations syndicales a permis de mettre en œuvre **un système de mutation aux règles transparentes** et prenant en compte le plus finement possible l'ensemble des situations individuelles, pour un nombre considérable de demandeurs. Les collègues, à l'issue de l'ensemble de la procédure, sauront que le poste a été obtenu en fonction de leur barème, des postes disponibles, et des vœux qu'ils avaient formulés. Les barres, permettant à chacun de s'assurer que ses droits ont bien été respectés, seront publiées. **Tout cela n'existerait donc plus dès l'an prochain ; l'Administration affecterait ou nommerait de manière unilatérale, en toute opacité, sans aucune vérification par des élus du personnel du respect des droits de chacun,** sans possibilité pour les personnels de contester les décisions autrement que par un recours individuel devant l'administration puis devant les tribunaux administratifs.

Ce projet de loi est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction publique pour répondre à tous les besoins de la société et garantir plus et mieux de services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. Ces groupes de travail ont ainsi été précédés du groupe de travail sur le mouvement spécifique académique, emblématique à plusieurs titres des écueils vers lesquels nous dirige la politique du gouvernement. Supposée permettre une simplification de la procédure, la dématérialisation des candidatures a entraîné un dysfonctionnement majeur, qui a affecté le recueil des dossiers des candidats, pour la deuxième année consécutive ! Le travail des services a au contraire été alourdi comme jamais puisqu'il a été nécessaire de recontacter l'intégralité des collègues ayant formulé des vœux, afin que ceux-ci transmettent de nouveau leur dossier. Avec bien sûr le risque inévitable que quelques candidatures se soient perdues en route, malgré toute la bonne volonté mise en œuvre.

Nous avons également vu dans le mouvement spécifique la préfiguration de ce que pourrait être l'avenir du Service public d'éducation, à travers l'exemple de l'Ecole européenne. Une école à part, accueillant à bras ouverts les enfants de certains expatriés, triés sur le volet, représentative d'un système à deux vitesses, parfaitement inégalitaire. Une école dont les enseignants seront recrutés sur entretien, selon des critères absolument opaques, sans que la notion de concours ou de diplôme ait encore de signification. Une école dans laquelle la notion de statut n'a plus cours et où le dérogatoire devient la règle.

Cette rutilante école ne parvient cependant pas à susciter chez nos collègues un engouement massif : plusieurs ont renoncé à candidater en découvrant ce qui les attendait. De même, **une fois de plus, le mouvement spécifique REP+ n'a pas rendu attractifs des établissements auxquels il manque d'abord des moyens et dans lesquels il faudrait d'abord améliorer les conditions de travail et d'étude.** Cette année encore, la tentative de permettre le pourvoi de postes REP+ par le biais du mouvement spécifique se solde par un échec (5 candidatures). C'est dire, une nouvelle fois, l'attachement de la majorité des collègues à un système de mutation transparent, au respect de leur statut et de leurs droits.

Alors qu'on nous annonce, pour les années à venir, l'avènement du règne de l'opacité, nous pouvons saluer **ces dernières années de nombreuses avancées dans les règles du mouvement,** résultat du dialogue qui a lieu chaque année entre l'Administration et les organisations syndicales :

- Doublement des points d'ancienneté de poste ;
- Augmentation, en conséquence, des bonifications éducation prioritaire, ex-contractuel, TZR (même si cette augmentation reste selon nous insuffisante) ;
- Possibilité de faire porter la bonification stagiaire sur un vœu choisi ;
- Modification de la table d'extension pour les disciplines à ZR académique et pour les vœux de taille académique ;
- Respect des équilibres du barème dans l'attribution de la priorité de 1000 pts au titre du handicap.

Dans la continuité de la note de service ministérielle, la circulaire rectorale permet ainsi cette année une meilleure prise en compte des différentes situations individuelles. Depuis l'an dernier déjà, les documents fournis par les services (fiches de situation familiale) ont par ailleurs facilité le travail de vérification par les élus. Nous regrettons toutefois de n'avoir pu disposer de certaines listes (détachés de catégorie A, agrégés au 4^{ème} échelon de la hors-classe), pourtant demandées largement en amont des groupes de travail, qu'à 18 heures, à la veille de ceux-ci. Certaines n'ont toujours pas pu nous être communiquées (ex : stagiaires non évaluables). Il s'agit pourtant dans tous les cas de listes dont nous faisons la demande systématique.

Plusieurs problèmes, que nous dénonçons déjà depuis plusieurs années, demeurent :

Organisation des GT

La superposition des GT SPEA et RQTH avec la période de préparation des GT vœux et barèmes est désormais systématique et rend le calendrier intenable, pour les services comme pour les agents. Cela constitue ni plus ni moins qu'une entrave au travail préparatoire, en l'écourtant significativement. Rappelons que ces GT se tenaient par le passé hors de cette période.

Mouvement spécifique :

- Alors que cette possibilité a été évoquée en GT SPEA au mois de mars, et retenue comme envisageable par les corps d'inspection, dans certaines disciplines, nous déplorons que ne soit pas mis en œuvre le classement des candidats ayant obtenu un avis favorable en fonction de leur barème, et que **le rang de classement par les inspecteurs interfère parfois avec les vœux des collègues** : au motif du pourvoi des postes, les collègues se voient dénier la possibilité d'ordonner leurs vœux.
- Nous avons cette année encore constaté **une application à géométrie variable des critères, selon les disciplines et le type de poste demandé** (ex. : certification exigée de manière plus ou moins stricte ; candidature jugée prématurée pour des stagiaires, dans certaines disciplines uniquement), et les arguments donnés n'ont pas toujours été pleinement convaincants, par exemple dans une discipline comme l'espagnol où aucun des candidats ne recueille un avis favorable pour ses vœux sur poste spécifique ! A l'inverse, en FLS, la certification, bien qu'exigée dans la circulaire, n'est pas toujours détenue par les candidats qui obtiennent un avis favorable, qui peuvent faire valoir d'autres éléments de leur parcours. Encore eût-il fallu, si une modification devait être introduite cette année, le préciser dans la circulaire académique !

Nous continuons également de dénoncer :

- La possibilité, pour les agrégés, de **cumuler la bonification sur les vœux lycées avec d'autres bonifications**, attribuées uniquement sur les vœux non restreints aux certifiés ;
- **La possibilité de formuler des vœux inopérants** (ex. : ZR infra-départementale dans les disciplines où elles n'existent pas), susceptible de placer des collègues participants obligatoires en difficulté, tout particulièrement lorsque les seuls vœux formulés le sont ;
- La **mise en extinction du dispositif APV** et, à travers elle, l'injonction au départ de certains établissements qui ne relèvent plus d'aucun classement ; l'absence d'élargissement de la carte de l'éducation prioritaire ;
- **Le déficit d'accompagnement dans la formulation des vœux des collègues en retour de CLD ou dans des situations médicales difficiles** : cette année encore, de trop nombreux collègues formulent des vœux trop restreints et trop précis pour leur éviter d'être soumis à l'extension ou pour leur permettre de bénéficier d'une priorité, à laquelle leur situation médicale devrait leur ouvrir droit.

Nous avons constaté une erreur récurrente, résultant de la mise en œuvre d'une nouveauté dans la circulaire rectorale et sur laquelle nous devons être vigilants : la non attribution de la bonif ex-contractuel sur le vœu ZRE. Nous souhaitons également un arbitrage concernant le refus de RC entre deux collègues TZR, ainsi que le refus de RC pour une collègue en AFA dans la commune de résidence professionnelle du conjoint. Il nous faudra enfin revenir sur une erreur collective dans l'attribution lors du GT RQTH des 100 pts sur les vœux commune.

Nous remercions enfin les services, pour la qualité du dialogue en amont de ces GT.